

CONTRAT DE PARTICIPATION

8ème REIMS RETRO PIECES - 26 & 27 octobre 2019

Reims - Parc des Expositions

A RENVOYER à
2CE Organisation
16 rue Henri Warnier
51500 TAISSY

CADRE RESERVE à L'ORGANISATION

Emplact.	Stand	Dimension



SOCIETE / PARTICULIER

Nom et Prénom ou Raison Sociale : _____

N° : _____ Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Responsable du stand : _____ Portable : _____

Matériel présenté : _____

INFORMATIONS A REMPLIR OBLIGATOIREMENT :

Particulier : n° de pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire ou passeport) :

Professionnels : n° de Siret ou autre :

N° d'Immatriculation du (des) véhicule(s) pénétrant dans le Parc des Expositions :

RESERVATION EMPLACEMENT

- Module en INTERIEUR (3x3m) Qté : ____ x 90,00€ ttc (tva 20 % incluse) soit = _____ €

- Moquette classe M3 filmée et posée le m2 Qté : ____ x 7,00€ ttc (tva 20 % incluse) soit = _____ €

- Electricité : Forfait 30,00€ ttc (tva 20 % incluse) soit = _____ €

- Pass exposants supplémentaires : Qté : ____ x 20,00€ ttc (tva 10 % incluse) soit = _____ €

Total TTC = _____ €

- Nombre de personnes présentes sur le stand : _____

Compris dans la réservation : 2 Pass d'Accès exposants quelque soit le nombre de modules.

TSVP



REGLEMENT en TOTALITE de VOTRE EMPLACEMENT :

-Exposants français : -par chèque bancaire à l'ordre de 2CE Organisation (encaissement le 1^{er} /10/ 2019)

-Exposants étrangers : -par virement sur compte IBAN du CREDIT MUTUEL
N° FR76 1562 9088 5000 0203 0870 127 CMCIFR2A

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LES PARTICULIERS

ATTESTATION concernant la vente au déballage

Vous êtes particulier. Vous avez la possibilité de vider votre « grenier » conformément à la loi en vigueur. Le REIMS RETRO PIECES bénéficie d'une Autorisation préfectorale de vente au déballage sous forme de salon.

Vous n'êtes inscrit ni sur le registre du commerce, ni sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers. Dans ces conditions, l'**autorisation** qui vous a été accordée ne vous permet de **vendre que des objets usagés** que vous n'avez pas acquis pour la revente. Elle n'est **pas renouvelable**.

ATTENTION :

Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire.

☞ Dans ce cas, vous vous exposerez aux sanctions prévues par les articles L.324.9, L.324.10, et L.362.3 du code du travail qui prévoient une peine de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende pour travail illégal par dissimulation d'activité.

☞ L'article 441.7 du code pénal prévoit une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende pour faux en écriture et dissimulation d'information.

☞ Les articles 321.1 et suivants du code pénal prévoient des peines d'emprisonnement de 5 ou 10 ans et des amendes de 375 000 € à 750 000 € pour toute situation de recel caractérisé.

Dans tous les cas, s'applique l'article L113.3 du code de la consommation en vertu duquel :

« Tout vendeur de produit ou tout prestataire de services doit par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, informer le consommateur sur les prix (...) et les conditions particulières de la vente, selon les modalités fixées par arrêtés du Ministère chargé de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. »

L'affichage des prix est obligatoire :

Les peines concernant le défaut de publicité des prix à l'attention des particuliers et associations sont des contraventions de 5^{ème} catégorie avec amende de 1500,00 €.

Je soussigné(e), M _____

Atteste avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur et de ne pas avoir participé à d'autres « vide-greniers » dans l'année et que les marchandises que j'envisage d'offrir à la vente n'ont pas été achetées pour cette occasion.

A : _____ Le : _____ **Signature + Cachet (pour Professionnels)**

Je demande mon admission en tant qu'exposant au REIMS RETRO PIECES.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement général et du Cahier des Charges Exposants et je m'engage à le respecter afin d'être en règle avec la commission départementale de sécurité et d'incendie et avec l'arrêté du 11 janvier 2000 concernant le règlement de sécurité contre les risques incendie et panique dans les établissements recevant du public ainsi que la réglementation sur l'affichage des prix.

J'en accepte l'ensemble des clauses sans réserve ni restrictions et renonce à tous recours contre l'organisateur.

Je note avoir correctement rempli et signé le contrat de participation.

A : _____ Le : _____ **Signature + Cachet (pour Professionnels)**

Nous vous adresserons un courrier de confirmation de réservation ainsi que vos Pass exposants fin septembre 2019.